

AIPR ENCADRANT-CONCEPTEUR

Notre formation AIPR (pour Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) répond à l'obligation de compétences pour toutes les personnes intervenant dans la préparation ou l'exécution de travaux aux alentours des réseaux. La réforme anti-endommagement concernant les canalisations de transport vise à diminuer les risques ou les dommages émanant des réseaux aériens ou enterrés lorsque des travaux sont réalisés à proximité.

OBJECTIFS

- Apprendre la réglementation liée aux travaux à proximité des réseaux.
- Consolider les connaissances du Guide technique.
- Identifier les risques métier pour adapter ses méthodes de travail.
- Préparer et obtenir l'examen AIPR sous forme de QCM.

CONCERNE

Encadrant : Personne assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet : conducteur de travaux, chargé d'études, personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrages, personnel de maîtrise d'ouvrage, personnel réalisant la détection et le géoréférencement de réseaux)

Encadrant : Personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux.

PRÉREQUIS

En application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux - Validité : 60 mois

Être âgé de 18 ans minimum.

PÉDAGOGIE

Exposés et discussions s'appuyant sur des expériences vécues Mise en application pratique effectuées par chaque stagiaire Contrôle des connaissances assuré régulièrement tout au long du stage

SANCTION DE LA FORMATION

Examen de compétences par QCM AIPR.



PROGRAMME

PARTIE THÉORIQUE (6 heures)

L'impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier, votre rôle, vos responsabilités, vos obligations avant et pendant les travaux.

La réglementation DT - DICT

Principaux points de repères

La réglementation AI PR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) Définitions et glossaire

Les différents acteurs de la réforme DT - DICT

Les types de réseaux concernés (DT - DICT)

Les cas de dispense

Le fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT - DTDICT conjointes)

'exécution des travaux

Le marquage-piquetage

Cas particulier des travaux urgents - « ATU »

Application du « guide technique »

La reconnaissance sur le terrain

En cas de dommage, d'arrêt de chantier...

EXAMEN QCM (1 heure)

DURÉE

01 jour soit 07 heures